



**HAL**  
open science

## Laver à bon marché. Projets, revers et réalisations d'établissements de bains d'hygiène populaires à Saint-Étienne (1856-1914)

Linda Guerry, Claire Lévy-Vroelant

### ► To cite this version:

Linda Guerry, Claire Lévy-Vroelant. Laver à bon marché. Projets, revers et réalisations d'établissements de bains d'hygiène populaires à Saint-Étienne (1856-1914). In *Situ: Revue des patrimoines*, 2023, 51, 10.4000/insitu.38943. hal-04237487

HAL Id: hal-04237487

<https://hal.science/hal-04237487v1>

Submitted on 11 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## Laver à bon marché

Projets, revers et réalisations d'établissements de bains d'hygiène populaires à Saint-Étienne (1856-1914)

*Affordable Cleanliness; Projects, Problems and Successes in the Programme for Public Bathhouses in Saint-Etienne, 1856-1914*

Linda Guerry et Claire Lévy-Vroelant

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insitu/38943>

DOI : [10.4000/insitu.38943](https://doi.org/10.4000/insitu.38943)

ISSN : 1630-7305

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Linda Guerry et Claire Lévy-Vroelant, « Laver à bon marché », *In Situ* [En ligne], 51 | 2023, mis en ligne le 05 septembre 2023, consulté le 27 septembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/38943> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.38943>

---

Ce document a été généré automatiquement le 27 septembre 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

# Laver à bon marché

Projets, revers et réalisations d'établissements de bains d'hygiène populaires à Saint-Étienne (1856-1914)

*Affordable Cleanliness; Projects, Problems and Successes in the Programme for Public Bathhouses in Saint-Etienne, 1856-1914*

Linda Guerry et Claire Lévy-Vroelant

---

- 1 Située au pied du massif du Pilat, le long d'une rivière, le Furan<sup>1</sup>, et entourée de collines (à l'est et à l'ouest), la ville de Saint-Étienne (Loire) connaît, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une industrialisation accélérée dans des secteurs divers – textile, armurerie, mécanique, métallurgie, mine – pour la plupart déjà présents depuis plusieurs siècles<sup>2</sup>. Devenue « grande ville » au début du Second Empire, sa population atteint 100 000 habitants par l'annexion de communes limitrophes (1855<sup>3</sup>) et en raison de migrations importantes depuis les campagnes alentour ; en 1856, elle devient préfecture de la Loire, remplaçant Montbrison, capitale du Forez<sup>4</sup>. Saint-Étienne connaît alors des transformations urbaines importantes, notamment la modernisation de son alimentation en eau<sup>5</sup>. Touchée par la Grande Dépression économique, la ville perd 25 000 habitants dans les années 1880, dans un contexte de changement politique du Second Empire à la Troisième République<sup>6</sup>. Au cours de la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle se concrétisent des projets urbains qui avaient émergé dans les décennies précédentes, comme celui des bains à bon marché.
- 2 On pourrait dater le commencement de l'histoire des bains d'hygiène populaires à Saint-Étienne de 1909, année de l'adoption d'un projet de quatre établissements de bains-douches qui ouvrent leurs portes en 1914. Cette histoire avait cependant débuté près de soixante ans auparavant, en 1856, date du premier projet municipal de bains publics. Cet article propose d'analyser les enjeux des différents projets qui se succédèrent à Saint-Étienne du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à la veille de la Première Guerre mondiale, puis de s'interroger sur le devenir de ce patrimoine de l'hygiène. Considérée comme une exception en France et partageant de nombreux points communs avec d'autres villes fortement marquées par l'industrialisation, comme Turin, Newcastle ou Pittsburgh<sup>7</sup>, la ville de Saint-Étienne est un laboratoire privilégié pour étudier, sur la

longue durée, le cours parfois sinueux des projets d'établissements liés aux politiques publiques d'hygiène. L'histoire de Saint-Étienne, en général centrée sur l'industrialisation, est aussi celle du développement des services publics, dont celui des bains à bon marché sur lequel cet article se concentre. À côté d'initiatives patronales stimulées par des dispositifs législatifs et réglementaires – nous pensons en particulier aux douches destinées aux mineurs qui sont construites sur le carreau des mines dès le début du <sup>xx</sup> siècle<sup>8</sup> – le service public des bains à bon marché, à tarif réduit ou gratuit, est né du concours d'acteurs divers, autorités locales, entrepreneurs, commerçants, riverains, ministères, lesquels s'opposent ou promeuvent, autorisent ou retardent, décident ou non de financer tel ou tel projet. Revêtant une dimension politique et sociale certaine, les rapports de force qui s'instaurent donnent lieu à des discours de légitimation qui renseignent sur l'évolution des normes sur fond de tensions entre public et privé<sup>9</sup>. Les archives municipales de Saint-Étienne nous permettent de retracer cette aventure longue et complexe, croisant l'histoire de la politique et de l'architecture hygiéniste à plusieurs échelles, du national au municipal.

## Les premiers projets de bains populaires à Saint-Étienne : enjeux et protestations (1856-1900)

### Laver les « classes laborieuses »

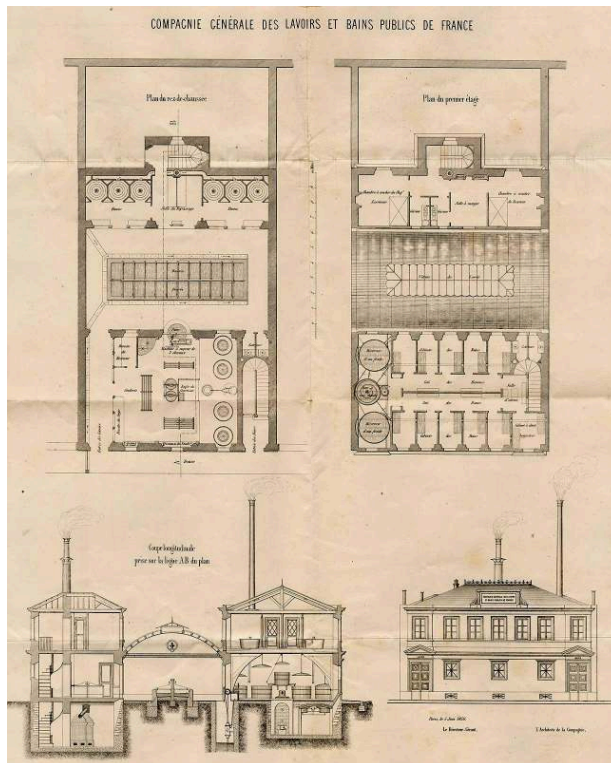
- 3 Dans les années 1830 et 1840, l'accroissement des inégalités dues à l'industrialisation fait émerger le sujet du « paupérisme » et des enquêtes sociales sont menées dans les « villes manufacturières ». Les conséquences du travail industriel sur les corps et les âmes, conjuguées aux frayeurs causées par les pandémies de choléra (1832 et 1849) dans un contexte politique de protestations sociales, suscitent l'inquiétude des élites. Celles-ci, pour résoudre la question sociale, proposent le recours à l'initiative privée, se refusant à toute forme d'intervention publique. En ce qui concerne la santé des populations, les villes industrielles sont montrées du doigt, et la mise en œuvre d'une politique dans ce domaine fait de l'hygiène un devoir moral indispensable à la réussite économique. Or, les bains publics, entendus comme lieux proposant des bains hors du domicile, qui se multiplient dans la première moitié du <sup>xix</sup> siècle, ne sont pas accessibles à tous en raison de leur prix élevé. En 1850, le gouvernement du président de la République Louis-Napoléon Bonaparte présente un projet de loi qui poursuit « la recherche des institutions capables d'assurer le bien-être des classes laborieuses », « tout en repoussant avec fermeté de folles utopies qui contristent le cœur des gens de bien, qui égarent et troublent l'imagination des masses ignorantes<sup>10</sup> », faisant ici référence aux idées socialistes et révolutionnaires de 1848. Ce projet est inspiré par le modèle anglais du *public bath* pour la classe ouvrière, financé par des souscriptions et donations avec système d'actions<sup>11</sup>. Il propose de favoriser par « le concours et les encouragements de l'État, la création de quelques établissements de bains et lavoirs à bas prix destinés à servir de modèles, non seulement à la bienfaisance, mais aussi à la spéculation<sup>12</sup> ». Cette incitation étatique n'est pas sans susciter des réticences, en particulier du côté des légitimistes<sup>13</sup>, qui souhaitent réduire drastiquement le rôle de l'État<sup>14</sup>. Adoptée le 3 février 1851, la loi ouvre un crédit de 600 000 francs. Les projets des communes sont présentés à une commission spéciale qui examine les demandes. L'administration charge les préfets d'en faire « la plus grande publicité possible » dans

les communes tant urbaines que rurales<sup>15</sup>, répondant en partie aux légitimistes qui défendent les communes rurales<sup>16</sup>. Lille, Mulhouse, Foix, Albi, Nantes, Saint-Étienne répondent à l'appel<sup>17</sup>.

## Projets stéphanois et sociétés financières

- 4 Le négociant en soie Christophe Faure-Belon, premier maire de Saint-Étienne (1855-1865) dont le nouveau périmètre résulte de la fusion des communes suburbaines, présente un projet de bains et lavoirs publics en 1856. La commission municipale nommée sur ce dossier est chargée de réfléchir aux systèmes de gestion possibles : la régie (exploitation par la Ville sans objectif de bénéfices financiers) ou la concession à un entrepreneur (un contrat est passé entre la Ville et une entreprise qui rend le service public et a un objectif de profit<sup>18</sup>). Le conseil municipal fait le choix de la concession à une compagnie dont « les conditions générales annoncées par ses prospectus » présentent « infiniment moins d'inconvénients et de dépenses que n'en comporterait la fondation directe de l'établissement par la ville<sup>19</sup> ». La Ville est démarchée par la Compagnie parisienne pour les lavoirs et bains publics, société en commandite par actions créée en 1856 par Charles Denéchaud<sup>20</sup>, investisseur et banquier parisien [fig. 1]. Celui-ci s'associe à des personnes liées à la commission Dumas (à l'initiative du projet de loi de 1850), notamment à un architecte, un certain Guillaume, qui a fait breveter un système couplé de bains et lavoir à prix réduit<sup>21</sup>. Malgré quelques réticences liées à l'architecture proposée, la subvention est accordée pour la construction d'un établissement de bains et lavoirs publics gratuits et à prix réduit<sup>22</sup>.

Figure 1



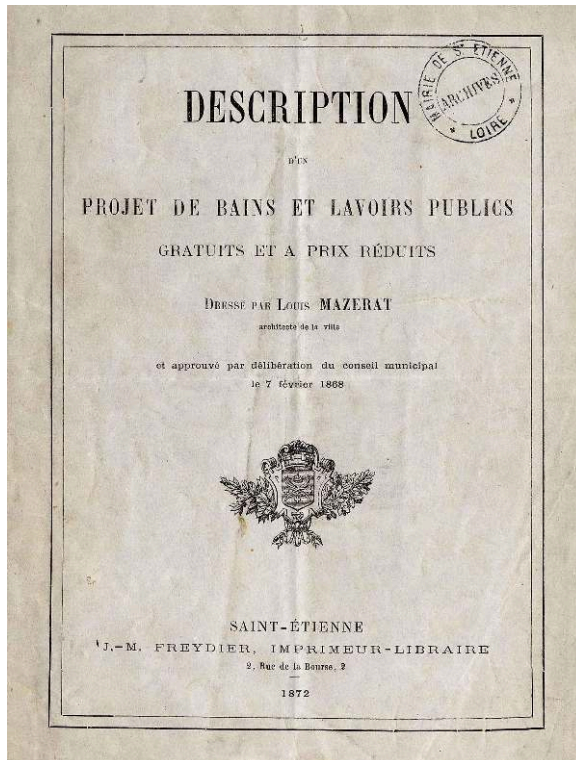
Plan modèle selon l'architecte M. Guillaume envoyé à la Ville de Saint-Étienne par la Compagnie générale des lavoirs et bains publics de France, 16 décembre 1858, conservé aux archives municipales de Saint-Étienne (7 M31).

Reproduction archives municipales de Saint-Étienne.

- 5 Le système de concession proposé consiste en un terrain cédé par la Ville pour trente-cinq ans, ainsi que la gratuité de l'eau, à une compagnie privée qui construit et exploite à ses frais l'établissement, et reçoit la subvention de l'État (qui doit constituer le tiers de la dépense en vertu de la loi de 1851). La compagnie doit fournir des services gratuits pour les indigents et à bas prix pour « les populations ouvrières ». À l'expiration de la concession, le tout revient à la commune<sup>23</sup>. Mais la compagnie qui fait affaire avec la Ville est mise en liquidation en 1858 puis remplacée par une autre : la division des lavoirs et bains publics du Comptoir foncier. Le projet stéphanois prend du retard et n'est finalement pas mis en œuvre, ce qui fait perdre à la Ville la subvention de 50 000 francs<sup>24</sup>.
- 6 À partir de la fin des années 1860, la municipalité, dirigée par l'industriel du charbon Benoît Charvet (de 1866 à 1869), est approchée par d'autres sociétés financières, comme la Caisse mobilière de crédit provincial et communal (société anonyme italienne) qui travaille aussi avec l'architecte Guillaume. Le projet avorte, la crise financière italienne entraînant la dissolution de cette société en 1867. Une autre proposition de concession est faite par le docteur Alfred Rimbault, médecin aux Hospices civils de Saint-Étienne et auteur d'un ouvrage sur l'hygiène des mineurs (1861). Mais ce projet est rejeté par la Ville qui considère que les tarifs proposés sont trop élevés<sup>25</sup>. Le maire avance alors un nouveau projet porté en 1868 par l'architecte de la Ville, Louis Mazerat, qui est allé visiter les bains dans les villes ouvrières anglaises et s'inspire du cas de Manchester (avec piscines) et des bains et lavoirs établis à Mulhouse par Jean Dollfus, « créateur des cités ouvrières<sup>26</sup> » [fig. 2]. Ce projet ambitieux de bains et lavoirs publics avec piscines

serait situé sur les terrains municipaux du cours de Saint-André (actuel cours Victor-Hugo), sur une superficie de 2 040 m<sup>2</sup>. Il est prévu deux classes de bains de piscine et de bains ordinaires. Les bains de première classe et les bains médicaux « installés confortablement seront d'un prix élevé, pour compenser le bon marché des bains de deuxième classe et du lavoir<sup>27</sup> ». Ces projets successifs d'établissements de bains sous forme de concession depuis 1856 n'aboutissent pas, en raison notamment de liquidations de sociétés financières, mais aussi de contestations.

Figure 2



Couverture du livret *Description d'un projet de bains et lavoirs publics gratuits et à prix réduits* dressé par Louis Mazerat, et approuvé par délibération du conseil municipal le 7 février 1868, Louis Mazerat, Freydier imprimeur-libraire, 1872, conservée aux archives municipales de Saint-Étienne (7 M31).

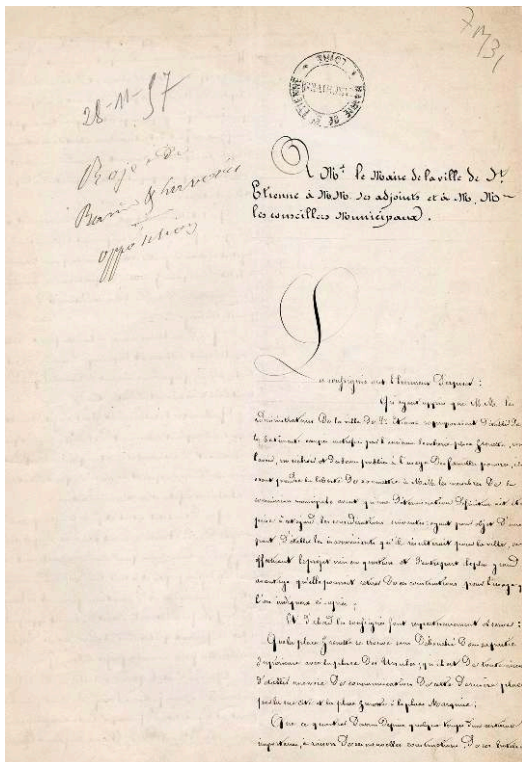
Reproduction archives municipales de Saint-Étienne.

## Pétitions et plaintes

- 7 En effet, les projets municipaux de bains publics qui envisagent leur implantation en centre-ville suscitent des protestations de différents acteurs. Une telle installation, destinée aux « classes laborieuses », est rejetée par une partie de la population qui n'en souhaite pas l'établissement dans un espace commerçant en pleine rénovation. En 1857, des habitants et des propriétaires du quartier se positionnent contre « l'implantation d'un lavoir, d'un séchoir et d'un bain public à l'usage des familles pauvres » sur la place Grenette [fig. 3]<sup>28</sup>. S'adressant au maire, la cinquantaine de pétitionnaires, dont un certain nombre signent en tant que propriétaires, jugent que la réalisation de bains publics aura pour conséquence de retarder la rénovation du quartier et demandent que l'établissement soit construit dans un autre lieu pour éviter « des inconvénients qui pourraient résulter pour le théâtre, de la proximité de l'établissement projeté et de

ceux plus grands encore que l'on aurait à redouter en voyant reparaître dans ces parages, un genre de population aujourd'hui presque entièrement disparu<sup>29</sup> ». Le 16 janvier 1860, dans une autre pétition, des propriétaires et habitants de la place Grenette et alentour font part de leur « surprise en apprenant qu'il est question de placer un lavoir sur le sol de la boucherie qui anéantirait les valeurs locatives environnantes », réclamant à la place un marché couvert. En 1870, d'autres acteurs entrent en scène pour contester le projet de l'architecte municipal Mazerat qui offre plusieurs classes de bains et dont il est envisagé qu'il soit porté par un concessionnaire : une soixantaine de « propriétaires buandiers » et « entrepreneurs de bains » considèrent que ce projet « menace leur industrie du plus grave préjudice<sup>30</sup> ».

Figure 3



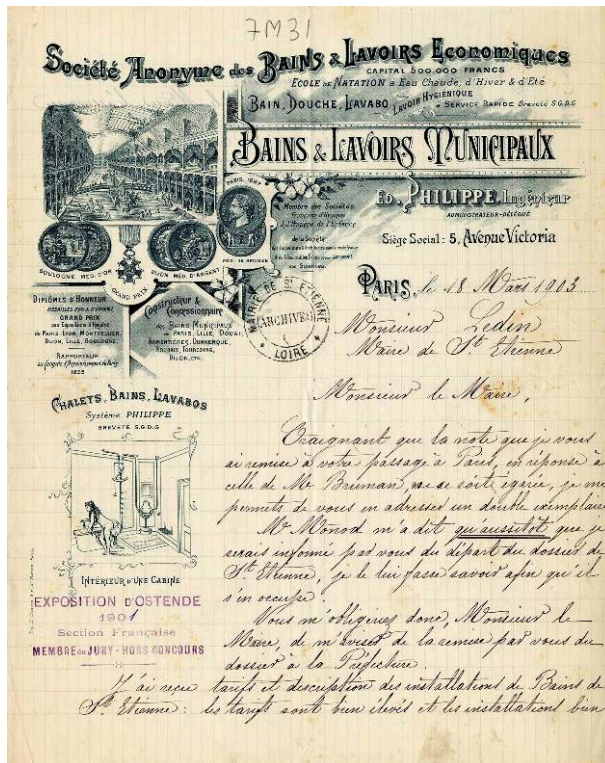
Première page d'une pétition d'habitants et de propriétaires du quartier de la Grenette contre le projet d'implantation d'un lavoir, d'un séchoir et de bains publics à l'usage des familles pauvres, 28 novembre 1857, conservée aux archives municipales de Saint-Étienne (7M 3).

Reproduction archives municipales de Saint-Étienne.

- 8 Le projet Mazerat est en sommeil jusqu'en 1899, année au cours de laquelle la Ville reçoit d'autres propositions : l'une du philanthrope Charles Cazalet<sup>31</sup>, fondateur en 1892 de l'Œuvre bordelaise des bains-douches à bon marché qui promeut son système de bains-douches chauds – modèle de douches où l'eau tombe en pluie inventé dans le milieu carcéral<sup>32</sup> –, l'autre d'un ingénieur de Lille, Edmond Philippe, à la tête de la Société anonyme des bains et lavoirs économiques, qui prospecte dans de nombreuses villes [fig. 4]. La Ville, qui devient socialiste en 1900, se doit d'aller de l'avant sur ce projet qui remet au centre le débat entre le système de la régie directe et celui de la concession.



Figure 4



Lettre d'Edmond Philippe au maire de Saint-Étienne Jules Ledon, 18 mars 1903. Lettre conservée aux archives municipales de Saint-Étienne (7 M31).

Reproduction archives municipales de Saint-Étienne.

## Le cheminement d'un service municipal en régie directe et l'ouverture des bains-douches (1900-1914)

### Entorse au socialisme municipal

- 9 Dans certaines villes socialistes du début du siècle, la municipalisation des services publics suscite des débats et la doctrine de la régie directe, qui sera inscrite dans le programme municipal de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), est parfois transgressée comme dans le cas stéphanois<sup>33</sup>. En 1900, Jules Ledon, ouvrier passementier syndicaliste<sup>34</sup>, devient le deuxième maire socialiste de Saint-Étienne après la magistrature de Paul Émile Girodet (1888-1892). Élu dans le contexte d'élections placées sous le signe de la « lutte des classes » au lendemain d'un important mouvement de grèves, Ledon défend un socialisme municipal<sup>35</sup>. La gauche de l'assemblée communale a « dans son programme commun, la transformation des entreprises privées remplissant un objet d'intérêt général en services publics<sup>36</sup> ». Cependant, au cours de son mandat, Ledon, de tendance modérée, se fait reprocher sur sa gauche de favoriser le système des concessions et du monopole, notamment dans le domaine de l'éclairage urbain et du tramway<sup>37</sup>.
- 10 Pour le projet municipal de bains publics, le maire défend la concession en faveur de l'ingénieur Edmond Philippe :

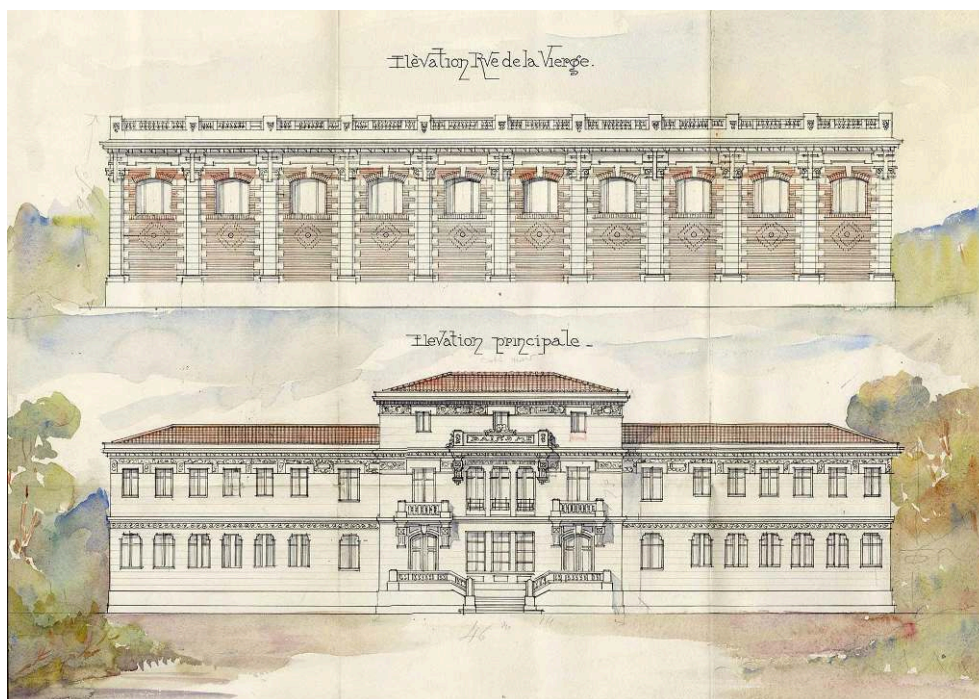
On peut considérer cette création [devenue un « vaste établissement hydrothérapique avec piscine » et deux chalets au coût de 350 000 francs] comme essentiellement communale et d'accord avec les principes les plus démocratiques, les plus socialistes. Rappelons aussi, et pour terminer, que le personnel sera recruté avec l'assentiment de la Municipalité qui exercera le contrôle très effectif sur tout le fonctionnement<sup>38</sup>.

- 11 Mais les élus socialistes ne sont pas tous séduits par ces arguments : l'entrepreneur en tirerait tous les bénéfices tandis que la Ville supporterait les risques<sup>39</sup>. Pour convaincre, le maire Ledin souligne la nécessité de faire appel à un spécialiste comme l'ingénieur Philippe, qu'il présente comme « un simple employé ayant un traitement fixe payé par nous », précisant qu'il peut le remercier à tout moment pour exploiter l'établissement directement<sup>40</sup>. L'emplacement pressenti dans le centre de la ville (rue Désirée ou rue Voltaire) fait aussi débat, car les quartiers ouvriers se situent à la périphérie et la Ville « ne remplira pas le but qu'elle se propose » si les ouvriers sont obligés de « perdre une demi-journée » pour s'y rendre. L'idée de petits établissements dans plusieurs « cantons ouvriers » de la ville émerge au cours du débat qui se termine par l'adoption du projet de concession à Philippe.

### **Le Conseil d'État à la rescousse du service public de bains ?**

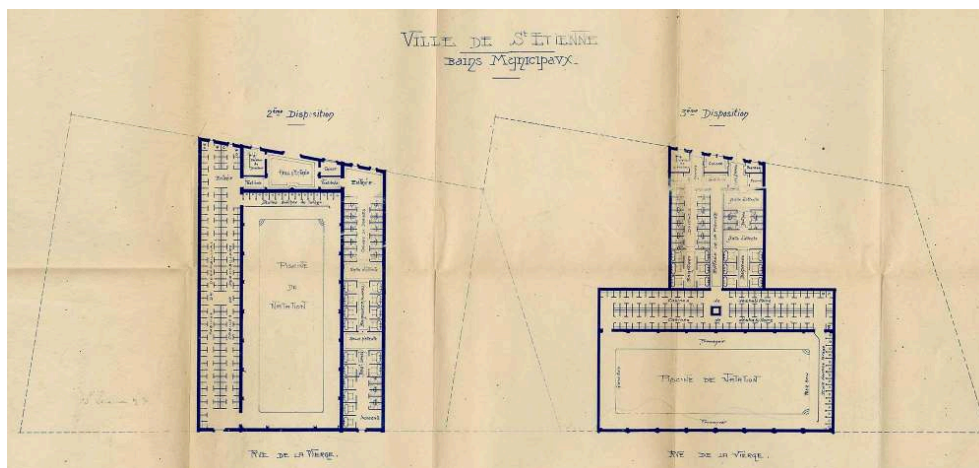
- 12 Retournement de situation en 1903 : le Conseil d'État rejette le traité passé entre Philippe et la Ville de Saint-Étienne, celui-ci étant jugé défavorable à cette dernière<sup>41</sup>. Une telle décision illustre une dynamique qui voit s'accroître l'intervention de l'administration, à l'occasion de partenariats avec le secteur privé, dans l'idée de valoriser le service public<sup>42</sup>. Cependant, la culture du libéralisme administratif est déjà bien ancrée et le Conseil d'État n'envisage un service public (en régie directe) qu'en cas de défaillance de l'initiative privée. Dans le cas de Saint-Étienne, le Conseil d'État veut limiter la concurrence faite au secteur privé (onze établissements de bains en 1903<sup>43</sup>) en exigeant que l'établissement municipal n'offre que des bains à tarifs réduits et gratuits. Après maintes démarches à Paris auprès du ministère et du Conseil d'État pour obtenir que soit signé un traité avec Saint-Étienne, Philippe propose en 1908 un nouveau projet situé dans un quartier relativement excentré, à l'ouest de la ville, dans lequel il n'a plus que le rôle d'architecte [fig. 5 et 6].

Figure 5



Façades, Projet de la Société anonyme des bains municipaux, projet avec piscine de natation, 1908. Aquarelle conservée aux archives municipales de Saint-Étienne (7 M31).  
Reproduction archives municipales de Saint-Étienne.

Figure 6



Deux propositions de disposition de la piscine, des bains et des douches, projet de la Société anonyme des bains municipaux, 1908. Document conservé aux archives municipales de Saint-Étienne (7M31).  
Reproduction archives municipales de Saint-Étienne.

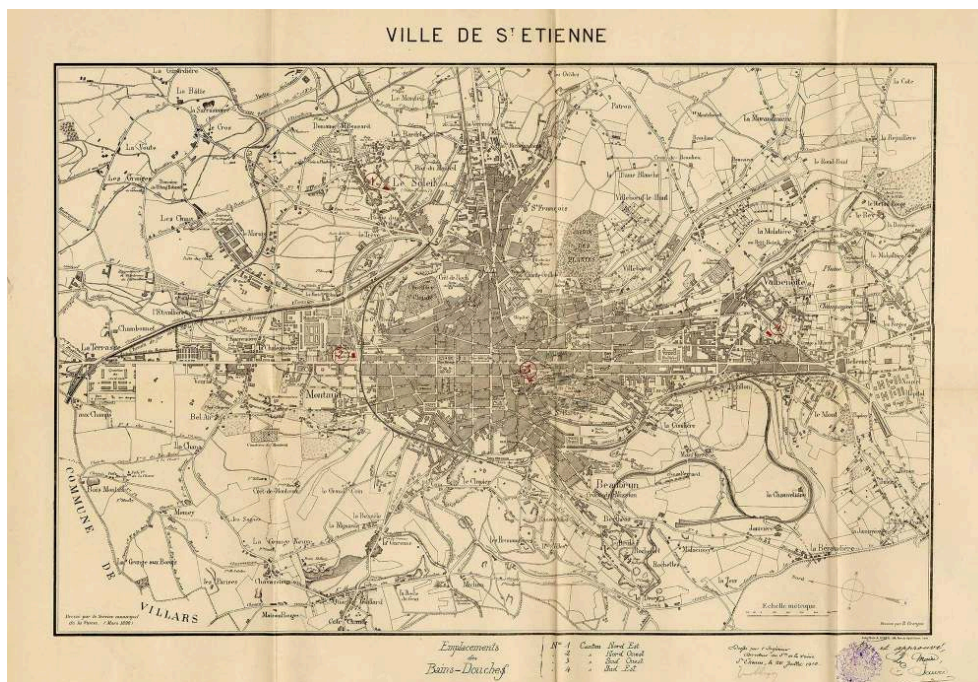
## L'aboutissement d'un projet de longue date : la construction de bains-douches dans les quartiers ouvriers de la ville

- 13 Cinquante ans après le premier projet de la Ville, l'adoption de deux lois crée des conditions favorables à la concrétisation des projets de bains publics à bon marché dans

la première décennie du xx<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>. Un nouveau projet de concession avec les Hospices civils, la municipalité fournissant l'eau et les terrains, est adopté sous le bref mandat de Pétrus Faure (août 1909 – novembre 1910), tailleur d'habits, socialiste modéré investi dans la vie associative municipale et les Hospices, dont il est administrateur<sup>45</sup>. Le projet définitif de quatre établissements de bains-douches semblables – il n'est plus question de lavoirs, bains de baignoire et piscine – dans des quartiers ouvriers de la ville, suivant l'idée qui avait émergé au début du siècle, est adopté le 26 novembre 1909<sup>46</sup>.

- 14 Dans le cadre de la loi de 1907<sup>47</sup>, la municipalité obtient une subvention de 100 000 francs en décembre 1909 pour ce projet, mais la concession aux Hospices est rejetée par la commission du ministère de l'Intérieur « en raison du principe de la spécialité des Établissements et de la charge déjà lourde que nécessite leur gestion » ; le ministère exige que le projet soit porté par la Ville et la Caisse d'épargne qui prête 80 000 francs. Cet emprunt par la Ville est permis grâce à la loi Strauss du 12 avril 1906<sup>48</sup>. En 1910, le directeur du service d'Architecture de la Ville, Roux, présente le projet de quatre « chalets pour bains-douches avec gymnase attenant<sup>49</sup> ».
- 15 Les emplacements prévus pour les établissements font encore l'objet de débats et de contestations, montrant une fois encore l'enjeu que représente la place des bains publics dans la ville. Deux des emplacements, La Veue et Le Soleil, résultent d'un échange de terrains avec les Hospices civils qui soutiennent le projet ; les deux autres sont situés place Carnot et rue Cité, à proximité du théâtre, entre la rue Saint-Marc et la rue Grenette [fig. 7].

Figure 7



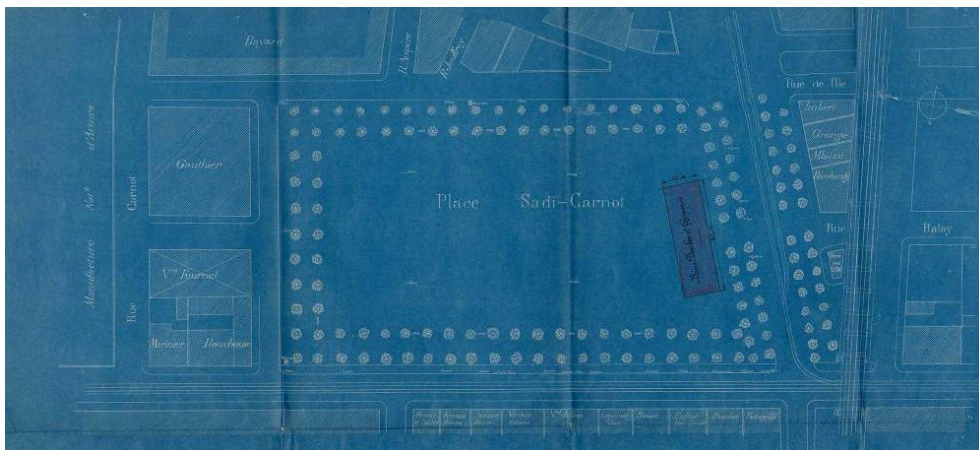
Emplacement des bains-douches, dressé par l'ingénieur et directeur du service de la Voirie, Saint-Étienne, le 25 juillet 1910, vu et approuvé par le maire, Pétrus Faure. Document conservé aux archives municipales de Saint-Étienne (7 M27).

Reproduction archives municipales de Saint-Étienne.

- 16 En 1910, Jean Neyret, entrepreneur et administrateur de nombreuses sociétés, qui exerçait son mandat avant Pétrus Faure<sup>50</sup>, redevient maire (du 9 décembre 1910 au

5 décembre 1919) face à une gauche divisée. Un débat au sujet d'une éventuelle implantation place Carnot [fig. 8] oppose Faure et Neyret lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 1911<sup>51</sup>. Neyret estime que l'installation des bains-douches masquerait « inutilement la plus belle et la plus vaste place que nous possédions par une construction qui peut, sans inconvénient, être édiflée en tout autre lieu ». De son côté, Faure reproche au nouveau maire de consacrer une somme importante à l'achat d'un autre terrain, boulevard Jules-Janin, alors que le terrain de la place Carnot « est gratuit » puisqu'il appartient à la Ville<sup>52</sup>. L'emplacement situé à côté de la place Grenette, qui avait déjà suscité des protestations au XIX<sup>e</sup> siècle, est lui aussi remis en cause. L'administration municipale reçoit plusieurs pétitions de commerçants et d'habitants du quartier dont l'une, datée du 1<sup>er</sup> mars 1912, dénonce « le préjudice que causerait pour eux et pour un très grand nombre d'autres marchands, commerçants ou particuliers même, si cette dite place venait à bref délai, être désaffectée de son but, c'est-à-dire de place du marché, pour ériger un monument public en salles de bains<sup>53</sup> ». Les pétitionnaires sont reçus par le maire et il est finalement décidé de construire ces bains-douches dans le quartier ouvrier Tardy, situé sur une colline à l'ouest de la ville, peuplé de nombreux mineurs et passementiers<sup>54</sup>.

Figure 8

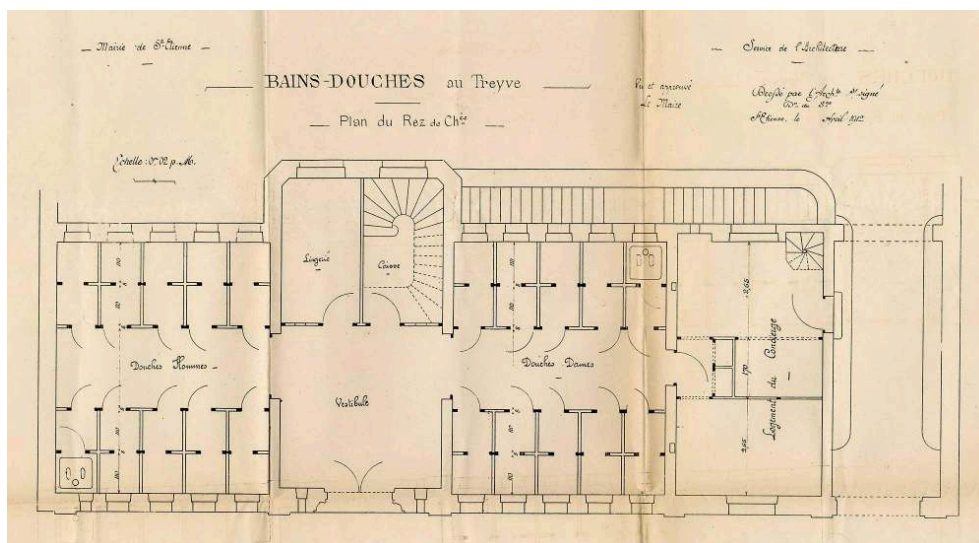


Projet de bains-douches et gymnase sur la place Carnot à Saint-Étienne, auteur inconnu, 10 mai 1911. « Ancien emplacement place Sadi-Carnot » dressé par l'architecte de la Ville. Document conservé aux archives municipales de Saint-Étienne (7 M 26).

Reproduction archives municipales de Saint-Étienne.

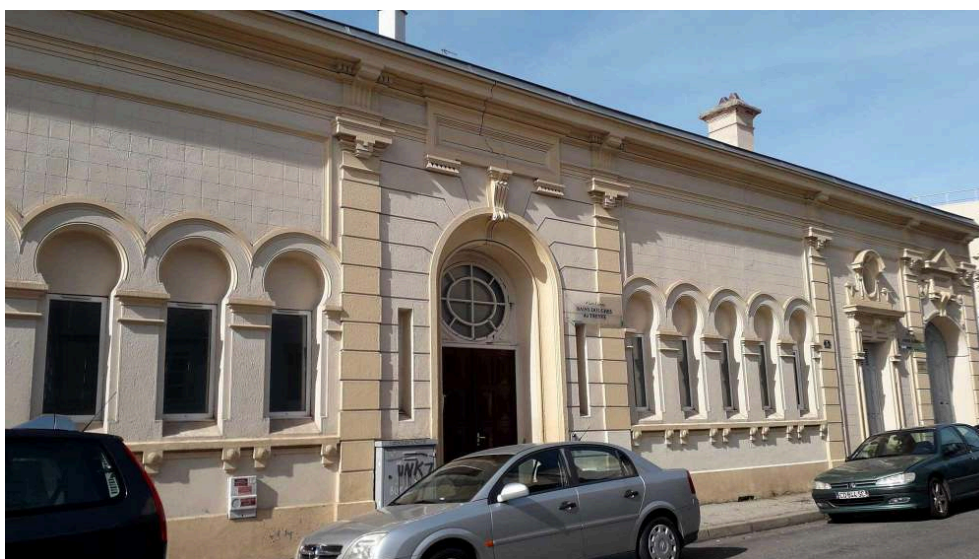
- 17 Les travaux de construction des quatre bains-douches municipaux – et des gymnases attenants – commencent en 1912 et se terminent en mars 1914, à quelques mois du début de la guerre. La réponse architecturale de ce projet qui se concrétise est fonctionnelle et bien éloignée des projets hydrothérapeutiques avec piscine du XIX<sup>e</sup> siècle : « Les plans et devis sont basés sur les principes suivants : entretien facile et peu coûteux ; possibilité de désinfection rapide des salles ; service de surveillance aisé ; chauffage de l'eau et de l'air, automatique et économique ; ventilation<sup>55</sup> » [fig. 9]. Dans les quatre bâtiments, les fenêtres du côté des douches ont un style orientalisant, esthétique souvent liée aux bains au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle [fig. 10, 11, 12 et 13].

Figure 9



Plan du rez-de-chaussée des bains-douches du Treyve, auteur inconnu, Saint-Étienne, service de l'Architecture, avril 1912. Document conservé aux archives municipales de Saint-Étienne (7 M 26).  
Reproduction archives municipales de Saint-Étienne.

Figure 10



Les bains-douches du Treyve, à proximité du boulevard Jules-Janin, Saint-Étienne, 2020.  
© Linda Guerry.

Figure 11



Les bains-douches du Soleil, rue Soulié, Saint-Étienne, 2022.  
© Claire Lévy-Vroelant.

Figure 12



Les bains-douches de la Veue, aujourd'hui devenus un gymnase, Saint-Étienne, 2022.  
© Linda Guerry.

Figure 13



Les bains-douches Tardy vendus par la Ville en 2005 à un particulier qui en a fait une habitation, Saint-Étienne, 2022.

© Linda Guerry.

- 18 À la veille du premier conflit mondial s'ouvre donc un nouveau chapitre, avec la réalisation de quatre établissements municipaux (comprenant chacun dix-huit cabines) dont la fréquentation battra son plein pendant l'entre-deux-guerres, puis dans les décennies suivantes. L'eau à domicile reste rare et la fréquentation des bains-douches est habituelle pour la population ouvrière et les enfants des écoles.
- 19 Née en 1932, Marcelle R. se souvient :
- L'eau n'est arrivée chez nous qu'en 1947 ou 1948, installée par le propriétaire [...]. J'avais quatorze ans et ça ne m'empêchait pas de me laver ! Je disais « je me lave en pièces détachées » parce que dans l'évier avec les moyens du bord, mais ce n'était pas très pratique, dirons-nous. Je mettais une bassine dans l'évier, à l'époque j'étais un peu plus souple quand même, j'arrivais à me laver les pieds, à me laver complètement ! Et puis d'autre part, une fois par semaine, j'allais prendre une douche aux douches municipales. Place La Veue. Oui, j'allais toutes les semaines prendre une douche à la Veue<sup>56</sup>.
- 20 En 2021, nous avons mené l'enquête dans l'unique établissement demeuré ouvert, situé rue du Treyve [fig. 10]. Les usagers se disent satisfaits, mais l'avenir de ces bains-douches est incertain. Fermé depuis au moins une décennie, le futur de l'imposant bâtiment des bains-douches du quartier du Soleil [fig. 11 et 14] dépend quant à lui des projets municipaux en matière d'aménagement urbain. En attendant, une consultation a été lancée auprès des habitants sur l'avenir du quartier renommé « Grand Soleil<sup>57</sup> », mais le bâtiment reste inoccupé à l'exception de la partie gymnase utilisée par un club de boxe. Aucun projet patrimonial ne semble envisagé, contrairement aux « lavabos<sup>58</sup> » des mines dont le musée de la Mine, sur le site du puits Couriot, immortalise la fonction



et préserve l'existence [fig. 15]. L'établissement de la Veue n'est plus qu'un gymnase avec quelques douches encore en fonction, témoin de la proximité entre sport et hygiène [fig. 12]. Quant aux bains-douches Tardy, ils ont été vendus par la Ville et le bâtiment est aujourd'hui à usage privé d'habitation [fig. 13]. Aussi, la mémoire des usages des lieux mérite-t-elle d'être recueillie, en ce qu'elle contribue à éclairer l'histoire de ce secteur crucial pour la compréhension des rapports entre action publique et intérêts privés, ainsi que de la place de l'eau dans nos villes, nos logements et nos vies.

Figure 14



Façade arrière des bains-douches et du gymnase du Soleil, Saint-Étienne, 2022.

© Linda Guerry.

Figure 15



Visite guidée des douches du puits Couriot (1948) au musée de la Mine de Saint-Étienne, 24 mars 2022.

© Linda Guerry.

---

## NOTES

1. Le Furan, cours d'eau de 39 km, prend sa source dans le massif du Pilat, à 10 km de la ville, la traverse du sud au nord et se jette dans la Loire à Andrézieux-Bouthéon. Il est progressivement couvert dans l'espace urbain à partir du XVII<sup>e</sup> siècle pour des questions d'hygiène et pour prévenir des inondations.

2. BURDY Jean-Paul, *Le Soleil noir. Un quartier de Saint-Étienne (1840-1940)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 19, [en ligne], <http://books.openedition.org/pul/15576>. [lien valide en juillet 2023].

3. La population de Saint-Étienne est de 16 000 habitants en 1800.

4. BÉAL Vincent, CAUCHI-DUVAL Nicolas, GAY Georges *et al.*, *Sociologie de Saint-Étienne*, Paris, La Découverte, coll. « Repères. Sociologie », 2020, p. 4.

5. BURDY Jean-Paul, *op. cit.*, p. 63.

6. LORCIN Jean, « Peurs millénaristes et visions futuristes face au déclin d'un bassin industriel : Saint-Étienne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Sociétés & Représentations*, n° 41, 2016/1, p. 77-92.
7. BÉAL Vincent, CAUCHI-DUVAL Nicolas, GAY Georges *et al.*, *op. cit.*, p. 3.
8. Un décret portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles (*Journal officiel* du 25 août 1911), stipule que « des bains-douches avec vestiaires doivent être mis à disposition du personnel à proximité de chaque siège d'extraction desservant des travaux où sont simultanément employés au poste le plus chargé, plus de cent ouvriers au fond ».
9. GRABER Frédéric & GIRAUDEAU Martin, « Définir les projets », in *Id.* (dir.), *Les Projets, une histoire politique (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses des Mines, coll. « Sciences sociales », 2018, p. 9-27.
10. Ministère de l'Agriculture et du Commerce, projet de loi tendant à obtenir un crédit de 600 000 francs sur l'exercice 1850 pour favoriser la création d'établissements modèles de Bains et Lavoirs au profit des populations laborieuses, présenté par M. [Jean-Baptiste] Dumas, ministre de l'Agriculture et du Commerce, séance du 1<sup>er</sup> juin 1850.
11. WARD Peter, *The Clean Body. A Modern History*, Montréal, Kingston, Londres, Chicago, McGill-Queen's University Press, 2019, p. 54-59 et SOARES Alex, « Les bains-douches municipaux, outil des politiques sanitaires au XIX<sup>e</sup> siècle en France et au Royaume-Uni », in BONY Lucie, LÉVY-VROELANT Claire & TSANGA TABI Marie (dir.), *Précarités en eau. Un état des lieux en Europe*, Paris, INED Éditions, 2021, p. 101-116.
12. Ministère de l'Agriculture et du Commerce, projet de loi, *op. cit.*
13. Mouvement royaliste partisan du retour au pouvoir des Bourbons.
14. Assemblée législative, séance du 22 novembre 1850, *Le Messager du Midi*, 25 novembre 1850.
15. Archives municipales de Grenoble, 1M 193, Circulaire du ministère de l'Intérieur, ministère de l'Agriculture et du Commerce, circulaire Bains et Lavoirs publics, exécution de la loi du 3 février 1851.
16. Assemblée législative, séance du 22 novembre 1850, *Le Messager du Midi*, 25 novembre 1850.
17. *Gazette des tribunaux*, feuille d'annonces légales, 7 janvier 1852.
18. Archives municipales de Saint-Étienne (désormais AM SE), 7M31, séance du conseil municipal du 7 octobre 1856.
19. AM SE, 7M31, Bains et lavoirs publics. Projet. Séance du conseil municipal du 21 octobre 1856. Proposition d'établissement par une société parisienne.
20. *Gazette des tribunaux*, feuille d'annonces légales, 7 et 8 juillet 1856.
21. BOURGEOIS d'ORVANNE Alexandre, Lavoirs et bains publics gratuits et à prix réduit. Traité pratique à l'usage des maires, des membres des conseils municipaux, des administrateurs des hospices et autres institutions de bienfaisance avec plans d'un établissement modèle, Paris, Chez Maison, 1854.
22. AM SE, 7M31, lettre du préfet de la Loire Constant Thuillier au maire de Saint-Étienne Christophe Faure-Belon, 21 novembre 1857.

23. AM SE, 7M31, Garrigue et Cie, directeur gérant du Comptoir foncier, Division des lavoirs et bains publics de France au maire de Saint-Étienne, 16 décembre 1858.
24. AM SE, 7M31, lettre du conseiller de préfecture délégué au maire de Saint-Étienne, 9 novembre 1863.
25. AM SE, 7M31, compte rendu du conseil municipal, 7 février 1868.
26. AM SE, 7M31, projet de Louis Mazerat publié en 1872, 15 pages.
27. AM SE, 7M31, projet de Louis Mazerat, 1872, p. 11.
28. AM SE, 7M31, pétition d'habitants et de propriétaires du quartier de la Grenette contre le projet d'implantation d'un lavoir, d'un séchoir et de bains publics à l'usage des familles pauvres, 28 novembre 1857.
29. AM SE, 7M31, pétition d'habitants, 28 novembre 1857.
30. AM SE, 7M31, pétition de buandiers et entrepreneurs de bains contre les conditions que la municipalité projette de faire à une compagnie de bains et lavoirs, 25 janvier 1870.
31. Charles Cazalet (1858-1933), républicain protestant et négociant en vin, s'intéresse à la question de l'économie sociale. Il fonde avec d'autres patrons bordelais la première société bordelaise d'HBM en 1894. Il est adjoint à la mairie de Bordeaux de 1892 à 1896 et préside l'Union des sociétés de gymnastique de France puis la Fédération internationale de gymnastique (1897-1933). CALLÈDE Jean-Paul, « Charles Cazalet (1858-1933), patron bordelais. Philanthropie, réseaux d'action sociale et modernisation de la vie locale », *Bulletin d'histoire de la sécurité sociale*, n° 40, juillet 1999, p. 47-76 et FAYOLLE LUSSAC Bruno, RIFFAULT Marie-Cécile & SPANEK Hélène, « L'interprétation des idées sur les cités-jardins chez les acteurs de l'agglomération Bordelaise (1919-1935) », in *Cités, cités-jardins : Une histoire européenne*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996, [en ligne], <http://books.openedition.org/msha/15267> [lien valide en juillet 2023].
32. DAJON Hervé, « La douche, une invention d'un médecin des prisons, le docteur Merry Delabost », *Criminocorpus*, [en ligne], <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2006> [lien valide en juillet 2023].
33. CHAMOULARD Aude, « La mairie socialiste, matrice du réformisme (1900-1939) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007/4, n° 96, p. 23-33, [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-4-page-23.htm> [lien valide en juillet 2023].
34. Notice LEDIN Jules par Yves Lequin, Justinien Raymond, Jean Lorcin & Jean-Michel Steiner, version mise en ligne le 30 mars 2010, dernière modification le 6 mars 2022, [en ligne], <https://maitron.fr/spip.php?article82347> [lien valide en juillet 2023].
35. *Ibid.*
36. AM SE, 7M31, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne, séance du 6 décembre 1901.
37. Notice LEDIN Jules par Yves Lequin, *op. cit.*
38. AM SE, 7M31, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne, séance du 20 septembre 1901.
39. AM SE, 7M31, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne, séance du 6 décembre 1901.

40. *Ibid.*

41. AM SE, 7M31, lettre du conseiller d'État Léon Bruman au maire de Saint-Étienne, 8 décembre 1903.

42. DUBOIS de CARRATIER Laurent, « Le Conseil d'État, l'économie et le service public : concessions et services publics industriels et commerciaux (années 1880-1950) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/3, n° 52-3, p. 51-74, [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2005-3-page-51.htm> [lien valide en juillet 2023].

43. En plus des établissements privés, les archives montrent que le vieil hôpital de Saint-Étienne possède aussi un pavillon de bains populaires qui fut abandonné après le transfert à Bellevue en 1898. En 1897, ce service de bains, qui compte 15 baignoires, a donné 13 000 bains, principalement les jours de fête et les dimanches matin. La Ville fournissait l'eau gratuitement. AM SE, 7M27, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne, séance du 26 novembre 1909.

44. Il s'agit de la loi du 12 avril 1906 (Loi Strauss) qui autorise les Caisses d'épargne à créer des établissements de bains-douches et à prêter à cette œuvre une aide pécuniaire ; et de la loi du 15 juin 1907 qui institue un prélèvement de 15 % sur le produit brut des jeux dans les casinos et les cercles, au profit des œuvres d'assistance, de bienfaisance, d'hygiène ou d'utilité publique.

45. Notice FAURE Pétrus par Jean-Michel Steiner, [en ligne], <https://maitron.fr/spip.php?article244665> [lien valide en juillet 2023].

46. AM SE, 7M27, Conseil municipal de la ville de Saint-Étienne, séance du 26 novembre 1909.

47. Voir note 44.

48. Voir note 44.

49. AM SE, 7M27, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne, séance du 14 mai 1910.

50. Il exerce son premier mandat du 19 juin 1908 au 19 août 1909.

51. AM SE, 7M26, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne, séance du 19 mai 1911.

52. *Ibid.*

53. AM SE, 7M28, Pétition adressée au maire de Saint-Étienne, 13 juin 1912.

54. AM SE, 7M28, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne, séance du 12 juillet 1912.

55. AM SE, 7M27, Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne, séance du 21 octobre 1910.

56. Entretien réalisé par Claire Lévy-Vroelant, 11 juillet 2022.

57. [En ligne], <https://www.saint-etienne.fr/projets/projet-urbain/faire-rayonner-grand-soleil> [lien valide en juillet 2023].

58. Le « lavabo » désigne l'ensemble constitué par les vestiaires et les douches des mineurs.

---

## RÉSUMÉS

Cet article, issu d'une recherche inédite, retrace l'histoire du service public des bains et douches à bon marché, à tarif réduit ou gratuit, dans la ville de Saint-Étienne. Du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, moment où les premiers projets émergent, aux années 1910, qui voient la construction des quatre établissements dans des quartiers ouvriers de la ville, les projets sont nombreux et suscitent d'édifiantes controverses. S'appuyant sur les archives municipales de Saint-Étienne, l'analyse des différents projets de bains municipaux montre l'émergence d'une politique publique d'hygiène, avec les tensions à l'œuvre dans l'élaboration et parfois l'échec de différents modèles de « bains populaires à bon marché ». Les projets successifs sont saisis dans leur dimension sociale et politique, mettant en scène une multiplicité d'acteurs et d'instances qui débattent, financent, contrarient ou promeuvent les modèles et les initiatives tant publiques que privées. L'article évoque en conclusion le devenir incertain de ces établissements.

This article is the product of an unpublished research project which is studying the history of a public service for inexpensive or free baths and showers in the city Saint-Etienne. From the middle of the nineteenth century, when the earliest projects took form, up until the years 1910 which saw the construction of four establishments in the city's working-class neighbourhoods, there were several projects which raised interesting questions and provoked controversies. Based on Saint-Etienne's municipal archives, the analysis of the different schemes illustrates the development of public policies for hygiene, policies for 'low-cost popular baths' which were often marked by tensions and sometimes by setbacks. The social and political dimensions of the succeeding projects are examined, underlining the large numbers of actors and institutions involved in the promotion and financing of both public and private ventures and in the opposition they sometimes drew forth. The article concludes with a look at the future of these establishments, one that is far from reassuring.

## INDEX

**Mots-clés :** hygiène, bains-douches, bains publics, Saint-Étienne, service public, bains populaires, régie publique, concession

**Keywords :** hygiene, public baths, bathhouses, Saint-Étienne, public service, popular baths, public administration, concession

## AUTEURS

### LINDA GUERRY

Historienne associée au Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA)  
guerry.linda@gmail.com

### CLAIRE LÉVY-VROELANT

Sociologue, professeure émérite de l'université Paris 8  
clevyvroelant@gmail.com